

**École Claude Nicolas Ledoux – Saint-Vit**  
**Compte-rendu du conseil d'école n°1**  
**8 novembre 2024**

**Présents :**

**- pour la Mairie :**

M. Nicolin, Maire délégué d'Antorpe, chargé des affaires scolaires, Mme Hurter, responsable du service Affaires scolaires

**- DDEN :** Mme Catherine Saulnier

**- pour les Représentants de Parents d'élèves :**

Mme Limousin (Titulaire, PS-MS), Mme Carisey (Titulaire, MS-GS), Mme Humbert (Titulaire, GS-CP), Mme Garnier (Titulaire, CE1-CE2), Mme Pasquier (Titulaire CM1-CM2), M. Gaiffe (Suppléant), M. Régnier (Suppléante)

**- pour les enseignants :**

Mme Chi (PS-MS), Mme Feuvier-Etevenard (MS-GS), Mmes Chevalier et Paris (CE1), Mme Di Sabatino (CE2-CM1), Mme Le Gorrec (CM1-CM2 et directrice)

**- invités :** Mme Valfrey (ATSEM), Mme Barros (directrice des Francas) et Mme Marion (animatrice référente des Francas)

**Excusés :** Mme Guillemain, Inspectrice de l'Éducation Nationale en charge de la circonscription B4 ; M. Routhier, Maire de Saint-Vit, M. Morel, Directeur général des services, Mme Bonnin, enseignante en CM1-CM2, M. Iskandar, Mme Sugny, Mme Seddouki, Mme Hugues-Zilio et M. Hedin, représentants des parents d'élèves

**ORDRE DU JOUR:**

- 1°) Présentation des membres du nouveau conseil d'école, bilan des élections
- 2°) Présentation des effectifs de l'école
- 3°) Accueil des élèves sur le temps périscolaire : projets en cours et à venir (Francas)
- 4°) Présentation du règlement intérieur et approbation (vote)
- 5°) Sécurité à l'école : mise à jour du PPMS, programmation des exercices (incendie, PPMS)
- 6°) Projet d'école : rappel des axes de travail retenus pour l'année scolaire
- 7°) Vie de l'école : les actions prévues pour l'année à venir : sportives, culturelles et autres
- 8°) Bilans des évaluations nationales
- 9°) Prise en charge des élèves en difficultés : comment, quand et par qui ?
- 10°) Présentation des comptes de la coopérative scolaire
- 11°) Quelques mots de l'association de parents d'élèves « Les Petits Ouistitis »
- 12°) Questions diverses

Début de séance 18h05

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS

### 1°) Présentation du nouveau conseil d'école, bilan des élections

La Directrice fait un tour de table et laisse les représentants de la Mairie, M. Nicolin et Mme Hurter, et la Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale (DDEN), Mme Catherine Saulnier, ancienne directrice de l'école Jouffroy d'Abbas de Saint-Vit, se présenter. Elle donne ensuite la parole aux représentants des Francas, Mme Isabelle Marion, animatrice référente des Francas de L'école Ledoux et M. Baptiste Nicolin, directeur adjoint des Francas. Enfin, Mme Sarah Auger a la parole pour indiquer qu'elle est ATSEM dans l'école pendant l'absence de Mme Sophie Salles, et sera également présente le midi pour les Francas pendant la durée de son remplacement.

Mme Le Gorrec souhaite la bienvenue aux (nouveaux) représentants de parents d'élèves élus. L'équipe reste stable mais de nouveaux parents d'élèves l'ont rejointe : mesdames Limousin et Carisey, ainsi que Monsieur Hedin. Un trombinoscope est attendu pour que les parents d'élèves sachent qui sont leurs représentants.

La Directrice accueille ensuite les nouveaux membres de l'équipe pédagogique :

- Marielle Bettinelli, enseignante auprès des CE1-CE2 les lundis et mardis
- Anaïs Bonnin, enseignante auprès des CM1-CM2 les lundis et un vendredi sur 3
  - Noémie Cuccureddu n'est pas nouvelle dans l'école mais elle enseigne cette année auprès des CE1-CE2 les jeudis et vendredis
- Benjamin Ferrand et Océane Roussel-Galle, volontaires pour un service civique. Il n'y aura pas d'autre service civique cette année dans l'école car le nombre de service civique par école est désormais limité à 2.

Un trombinoscope est présenté au conseil d'école, ce qui permet de rappeler qui sont les ATSEMs et les AESH de l'école, et de présenter Magali Hajri, nouvelle AESH dans l'école et Corinne Bentz, nouvelle ATSEM dans l'école, les mardis et vendredis matins en GS-CP. Il est également affiché à l'entrée de l'école.

Les **élections des représentants de parents d'élèves** se sont tenues par correspondance uniquement. Le document expliquant de façon imagée la procédure à suivre est désormais bien compris. Les élections ont mobilisé 127 votants sur les 176 inscrits, soit un **taux de participation de 72,2 %**. Il y a eu 6 bulletins nuls. On constate donc une très bonne participation des parents d'élèves, bien qu'il n'y ait qu'une seule liste, ce qui montre leur implication dans l'école.

Afin de rendre les chiffres plus parlants, Mme Le Gorrec présente un tableau synthétique des résultats des élections sur les 7 dernières années :

	Nombre d'inscrits	Nombre de votants	Nombre de bulletins nuls	% de participation
<b>2018-2019</b>	123	60	11	48,8 %
<b>2019-2020</b>	136	68	24	50,0 %
<b>2020-2021</b>	145	92	10	63,5 %
<b>2021-2022</b>	158	86	5	54,5 %
<b>2022-2023</b>	178	116	7	65,2 %
<b>2023-2024</b>	173	124	5	71,7 %
<b>2024-2025</b>	176	127	6	72,2 %

Le taux de participation continue à augmenter en même temps que le nombre d'inscrits, qui augmente lui aussi avec l'effectif de l'école.

### 2°) Présentation des effectifs de l'école

Les effectifs de l'école sont présentés dans le tableau page suivante.

Il y a 6 élèves de plus cette année par rapport à l'année précédente. La rentrée a vu arriver une grosse cohorte de petites sections de maternelle. Les effectifs sont plus faibles dans les trois classes des plus grands,

mais cette répartition a été la seule qui convienne à tous les enseignants dans les discussions de fin d'année. Elle a été validée par l'Inspection.

NIVEAU	EFFECTIF		EFFECTIF PAR CLASSE	EFFECTIF MATERNELLE / ÉLÉMENTAIRE	TOTAL
PS	21		27	MATERNELLE : 54	133
MS	15	5	(dont 1 GS)		
		10	23		
GS	18	13	24		
		4			
CP	20		20	ÉLÉMENTAIRE : 79	
CE1	12				
CE2	18	8	20		
		10			
CM1	15	10	19		
		5			
CM2	14				

### **3)° Accueil des élèves sur le temps périscolaire : projets en cours et à venir (Francas)**

Après présentation de l'équipe des Francas de l'école Ledoux, M. Baptiste Nicolin fait un bilan de la fréquentation du périscolaire depuis le début de l'année du périscolaire. Le temps d'accueil s'élève à 5351h depuis début septembre, soit 300h de plus que l'an dernier à la même époque. En moyenne, le matin ce sont 23 enfants qui sont accueillis (19 en 2023-2024), 71 le midi (contre 67 l'année précédente) et 25 à 30 le soir sur la première heure. Il y a donc une forte augmentation des effectifs des élèves accueillis cette année. **97 élèves sur les 133 de l'école ont fréquenté au moins une fois le périscolaire, ce qui représente 73 % de fréquentation.**

Concernant l'encadrement, il n'y a pour l'instant qu'un seul directeur (Baptiste Nicolin) au lieu de deux. Les Francas cherchent donc à en recruter un deuxième. Cindy Meunier est une nouvelle recrue embauchée pour mieux prendre en charge les élèves à besoins spécifiques, que ce soit dans le champ du handicap ou pour des problèmes de comportement. Le personnel des Francas va d'ailleurs suivre une formation sur plusieurs jours afin d'apprendre à gérer ces élèves.

M. Nicolin présente ensuite le **projet pédagogique de l'année « L'écocitoyenneté »**. Un travail va être mené sur le tri sélectif, les gestes écocitoyens, .... De plus, plusieurs projets sont conduits le soir, sur inscription et engagement des élèves à rester pendant la durée de l'atelier. Chaque animateur propose un atelier par semaine : à l'école Ledoux, Isabelle Marion fait de la cuisine, Vanessa Loigerot du théâtre et Morgane Bideaux du chant. Ces ateliers vont conduire à la réalisation d'un spectacle de fin d'année le 10 décembre à 18h00 à la salle des Fêtes de Saint-Vit.

Au registre des difficultés rencontrées en ce début d'année, **le retard répété du bus sur la pause méridienne** est abordé. Plusieurs causes sont évoquées : les sorties piscine et le retour du bus tardif à midi, l'absence du chauffeur « officiel » et son remplacement par des chauffeurs ayant moins l'habitude, des petits moins autonomes que l'année dernière ... Se pose également le problème des enfants non inscrits à la cantine mais pourtant présents pour le repas. Il faut appeler les parents, pas toujours joignables, et attendre leur retour, ce qui retarde le départ à la cantine. Cela a d'autant plus de conséquences pour les élèves de maternelle en raison d'un transfert de responsabilité pour l'utilisation du bus. Des améliorations au service d'inscription sont apportées par les Francas pour essayer de réduire ces problèmes : des rappels sont faits aux parents avant la date butoir d'inscription, et les inscriptions sont désormais possibles à l'année.

#### **4°) Présentation du règlement intérieur et approbation (vote)**

Le règlement intérieur subit quelques changements depuis l'année dernière :

- il a été un peu remanié pour éviter les redondances entre les parties 1 et 2
- un paragraphe sur la **laïcité** a été ajouté
- certains changements plus ou moins anciens n'avaient pas encore été actualisés : utilisation d'un formulaire de demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle, possibilité pour la directrice d'exclure un élève de l'école pour une durée maximale de cinq jours ...
- on y insiste sur le fait que **les conflits entre élèves doivent être réglés à l'école** et que les familles doivent inciter leurs enfants à s'adresser aux adultes de l'école en cas de problème

En l'absence de remarques et de suggestions, **le règlement de 2024-2025 est adopté à l'unanimité** des membres du conseil d'école présents.

Il sera diffusé sous forme papier à raison d'un exemplaire par famille. Les parents devront rendre à l'école un coupon certifiant qu'ils l'ont bien lu.

La lecture du règlement intérieur est l'occasion d'aborder une question diverse parvenue tardivement à l'équipe éducative : **une famille de l'école interpelle les enseignantes sur l'utilisation par les élèves pendant les récréations du « traje »**, petit chemin piéton qui passe sous les terrains de tennis et basket. La famille est inquiète et trouve cette pratique inconsciente car mettant en danger les élèves du fait qu'aucun adulte n'est présent sur le traje.

Cette pratique est née de l'observation des effets bénéfiques qu'elle a sur les élèves. Être dans un lieu où ils ont l'impression d'être moins surveillés (ce qui n'est qu'une impression), plus libres, plus proches de la nature, et surtout moins dans le tumulte des jeux de cour les apaise, en particulier les jours de beaux temps. De façon générale, le fait de responsabiliser les élèves et de leur faire confiance participe à un bon climat scolaire. Les enseignantes restent dans la cour pour surveiller ces élèves en même temps qu'elles surveillent les élèves présents dans la cour. Elles ont une vue plongeante sur les élèves et les allées et venues des piétons qui empruntent le chemin et peuvent intervenir si besoin. Du point de vue des enseignantes, mettre un adulte sur le traje ne permettrait pas une meilleure surveillance et enlèverait tout attrait des élèves pour ce lieu.

Les membres du conseil d'école sont interrogés pour recueillir leur point de vue. Ce qui ressort des discussions est qu'ils ne voient pas en quoi cette pratique met les élèves en danger, dans la mesure où des barrières interdisent à tout véhicule de s'approcher et où les élèves doivent rester dans une zone où ils sont visibles des adultes. Ils ne voient pas d'inconvénient à ce que la surveillance se fasse depuis la cour, l'école demeurant responsable en cas d'accident. M. Nicolin rappelle toutefois que l'école est toujours soumise aux consignes de sécurité applicables dans le cadre du plan vigipirate renforcé. Cette pratique va à l'encontre de ces consignes et engage donc la responsabilité de la directrice. Les représentants de parents d'élèves proposent que l'école informe les familles de cette pratique.

#### **5°) Sécurité à l'école : mise à jour du PPMS, programmation des exercices (incendie, PPMS)**

- PPMS (plan particulier de mise en sûreté) :

Le PPMS a été mis à jour comme chaque année. En dehors des listes de classes réactualisées, les fonctions de chacun pendant les exercices, la liste des personnels formés au secourisme et la liste des élèves à besoins particuliers ont été mises à jour. La fiche n°12 circule pour signature par les membres du conseil.

Un exercice d'évacuation incendie a été réalisé le 23 septembre 2024 en présence de Catherine Saulnier, DDEN, Catherine Hurter pour la Mairie et de la police municipale. Tout s'est très bien passé : l'évacuation s'est faite rapidement.

Un exercice national de confinement en cas d'intrusion-attentat aura lieu en décembre.

Les autres exercices sont propres à l'école et programmés selon le tableau ci-dessous :

<b>exercice</b>	<b>Date prévue</b>
Confinement en cas de danger proche et imminent	21 novembre et 3 avril
Évacuation en cas de tremblement de terre	7 janvier
Évacuation en cas d'incendie	En mars

Au cours de cet exercice d'évacuation en cas d'incendie, et suite aux remarques d'un pompier ayant assisté à l'exercice l'année dernière à l'école Jouffroy d'Abbans, l'école a demandé cette année aux élèves de prendre leurs manteaux avant d'évacuer l'école. Cette opération est relativement simple pour les élèves d'élémentaire puisqu'ils passent devant leurs porte-manteaux en sortant, et sont autonomes avec ceux-ci. C'est beaucoup plus difficile pour les élèves de maternelle et oblige les ATSEM à prendre ces manteaux comme elles le peuvent. Elles ne sont plus disponibles dans ce cas pour aider les enseignantes à quitter l'école avec la classe. Pour les élèves de la classe de PS-MS, en raison des nombreux escaliers, l'ATSEM s'est très rapidement débarrassée des manteaux afin d'aider les enfants à descendre les marches. Pour autant, l'évacuation de l'école n'a pas été beaucoup retardée, mais tout le monde était prévenu de l'exercice. Les discussions qui suivent ces informations vont dans le sens de ne pas tenir compte de la suggestion de ce pompier : **en cas d'incendie, il est plus urgent de sauver les élèves**. En cas de froid et mauvais temps, les élèves pourraient ensuite trouver refuge rapidement dans le voisinage avant d'être emmenés à la salle des fêtes si besoin.

Un exercice d'évacuation du bus sera programmé dès que possible. Il a été retardé en raison de l'absence du chauffeur Nicolas Brazier, et du planning de piscine un peu compliqué cet année.

- Le registre Santé et Sécurité à l'école

La Directrice informe ou rappelle aux membres du conseil d'école le **registre Santé et Sécurité à l'école**. C'est un document obligatoire dans les écoles, qui doit permettre à toutes les personnes fréquentant habituellement ou occasionnellement les locaux de signaler des problèmes : évènement accidentel, dangereux ou souhait d'amélioration des conditions de travail. Ce classeur est à disposition dans le bureau de la Direction. Le classeur contient des fiches vierges à compléter et à remettre au Directeur de l'école qui transmet ensuite à l'assistant de prévention afin qu'une solution soit trouvée.

Ce classeur contient également une partie pour le signalement d'un danger grave et imminent.

**6°) Projet d'école : rappel des axes de travail retenus pour l'année scolaire**

Mme Le Gorrec rappelle ou informe le conseil d'école que suite à l'évaluation d'école réalisée au cours de l'année scolaire 2022-2023, un projet d'école a été établi pour 5 années. Il a déjà été présenté au conseil d'école et un bilan de la première année a été fait en juin 2024. Elle présente au conseil les axes de travail retenus. En gris sont surlignés les nouvelles actions prévues cette année scolaire, en plus des précédentes :

<p><b>Axe 1 : apprentissages et suivi des élèves</b></p>	<p>élaborer des progressions d'école et de cycle pour toutes les disciplines améliorer la continuité interclasse analyser en équipe les résultats des évaluations nationales</p>	<p>uniformiser les pratiques de classe, harmoniser les progressions de cycles et intercycles en français, mathématiques, sciences, arts ... mettre en place des rencontres entre enseignants pour transmettre ce qui a été appris au cours de l'année conseil de maitres suite aux évaluations nationales</p>
<p><b>Axe 2 : bien-être et climat scolaire</b></p>	<p>Impliquer les élèves dans la gestion de leurs conflits améliorer le bien-être à l'école Aider les élèves à se détacher des écrans</p>	<p>former des médiateurs pour une première gestion des conflits mettre en place des conseils de classe dans chaque classe d'élémentaire généraliser l'usage des messages clairs mettre en place une semaine sans écran dans le cadre de l'opération 10 jours sans écran</p>
<p><b>Axe 3 : acteurs, stratégies et fonctionnement de l'école</b></p>	<p>développer les décroisonnements et le tutorat développer la coéducation</p>	<p>Organiser des olympiades d'école animer des « cafés-parents » : thèmes tels que : la gestion des devoirs, les écrans, la sécurité routière (comportement en voiture), le sommeil ...</p>

<b>Axe 4 : L'école dans son environnement institutionnel et partenarial</b>	améliorer la concertation avec les membres du RASED	mettre en place une fiche de synthèse (de fin) de suivi, des pistes de travail en APC, être formé à comprendre les diagrammes présentés
---	---	---

## **7°) Vie de l'école : les actions prévues pour l'année à venir : sportives, culturelles et autres**

### **Les actions culturelles et scientifiques**

La **rentrée en chansons** : l'école a accueilli les nouveaux membres de l'école, adultes et enfants, le jour de la rentrée, pas des chants appris l'année précédente.

Les classes de l'école assisteront au cours de l'année à un **spectacle aux Forges de Fraisans**.

La classe de GS-CP a visité l'**exposition « Être vivant »** à la Halle aux arts de Saint-Vit avant les vacances d'automne.

L'école de musique de Saint-Vit est venue **présenter des instruments** et jouer de nombreux morceaux aux élèves en début de semaine.

Deux **projets chorale** coexistent à l'école, en maternelle et en élémentaire.

Toute l'école a participé à « **La grande lessive** » le 17 octobre, sur le thème « Pareil, pas pareil ». Après discussion dans les classes, les élèves ont produit une réalisation plastique qui a été exposée sous le préau (en raison du mauvais temps). Le préau a été ouvert aux familles le 17 et le 18 octobre après l'école.

Pour le reste de l'année :

Les élèves du CE1 au CM2 vont suivre la **course du Vendée Globe** et travailler sur de nombreux thèmes autour de cette course,

La classe de CE1-CE2 va participer au **Livre Elu** : les élèves vont lire une série de romans et albums puis voter pour élire leur préféré. Ils pourront également réaliser une production qui sera exposée à Besançon en fin d'année,

Les classes de maternelle cherchent une date pour faire une **sortie d'automne** au parc de la grotte,

Les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 vont participer cette année encore au **concours des Petits Champions de la lecture**, un concours de lecture orale.

### **Les actions sportives**

Trois séances de **cirque** sont programmées pour chaque classe de maternelle en décembre et janvier.

Des cycles **natation** sont prévus pour les classes du CE1 au CM2, entre octobre et avril (5 à 6 séances pour chaque classe) à la piscine Croppet.

Un cycle **tennis** aura lieu en mai-juin avec le même intervenant que l'an dernier, pour les classes de MS-GS et GS-CP.

Une **classe découverte** est prévue à Saint-Pierre-de-Quiberon du 6 au 12 avril pour les CE2, CM1, CM2 de l'école. Un **travail sur le sel** va être conduit en parallèle pour relier tous les projets, notamment la visite d'un marais salant et une ou des visite(s) autour du sel dans notre région (Grande Saline de Salins-les-Bains en novembre, et peut-être Salines Royales en mai ou juin).

## **8°) Bilan des évaluations nationales**

Des évaluations nationales ont été réalisées début septembre dans les classes du CE1 au CM2 sur un protocole fourni par le Ministère. Les CP n'ont pas suivi ce protocole mais ont passé des évaluations créées par l'enseignante juste avant les vacances de la Toussaint.

Tous les parents de ces 4 classes (à quelques exceptions près) ont été reçus individuellement par l'enseignante de leur enfant afin d'analyser ensemble les résultats obtenus par celui-ci.

L'équipe éducative est en attente des synthèses qui vont être envoyées et vont permettre une comparaison avec les résultats de la circonscription, académiques et nationaux. L'analyse des résultats de l'école sera faite à ce moment-là.

Les CP passeront une nouvelle série d'évaluations nationales au mois de janvier.

## **9°) La prise en charge des élèves en difficultés : comment, quand et par qui ?**

La prise en charge des élèves en difficultés se fait tout d'abord dans chaque classe, par une **différenciation** du travail demandé et des exigences de l'enseignant, par un apport d'outils supplémentaires et parfois une adaptation des supports et des consignes. Les élèves présentant des **difficultés légères et ponctuelles** peuvent bénéficier d'un **PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Éducative**. Ce PPRE est rédigé par les enseignants, et présenté à la famille et à l'élève, dans le but de les impliquer dans les mesures mises en place. Un PPRE n'a pas vocation à durer dans le temps.

Certains élèves présentant des troubles des apprentissages avérés bénéficient d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé (**PAP**).

Les **élèves en situation de handicap** bénéficient d'un **PPS = Projet Personnalisé de Scolarisation**. Ce projet liste les aides apportées, que ce soit matérielles ou humaines. Cinq élèves de l'école ont un PPS, et quatre bénéficie d'une aide humaine (AESH).

L'école peut bénéficier des services d'un Réseau d'Aide Spécialisé pour les Élèves en Difficultés (**RASED**). Il est composé de la maîtresse E, Emmanuelle Bidaine, apportant du soutien scolaire aux élèves en difficultés scolaires. Une psychologue scolaire vient d'être recrutée sur le secteur de l'école Ledoux : Isabelle Boudart. Elle est bien connue de notre école pour avoir suivi une élève en situation de handicap en tant qu'orthophoniste il y a quelques années. Les enseignantes signaleront leurs élèves présentant des besoins le 18 novembre.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (**APC**) ont démarré dans les classes en septembre. Les séances doivent permettre de travailler spécifiquement les domaines dans lesquels les élèves peuvent avoir des lacunes. Les séances ont lieu le soir entre 16h30 et 17h30 ou le matin de 8h00 à 8h30, à raison d'une fois maximum par élève et par semaine.

Les enseignants peuvent également faire appel à l'**infirmière scolaire** du collège pour des dépistages (vue, audition) lorsqu'ils observent des difficultés scolaires inexplicables. L'infirmière est également en mesure de rencontrer les familles pour faire passer des messages de prévention en santé, notamment en ce qui concerne l'hygiène (bucco-dentaire ou générale), ou l'alimentation et les problèmes de surpoids.

Enfin, il est possible de proposer des **stages de réussite** aux élèves en difficulté pendant les vacances scolaires d'automne, de printemps et d'été. Ces stages accueillent 8 élèves maximum, et sont conduits par des enseignants volontaires. Les stages se déroulent normalement à l'école René Roussey afin de permettre aux élèves accueillis de rester à la cantine et aux Francas l'après-midi.

Pour les difficultés relationnelles, Mme Le Gorrec rappelle que **toutes les écoles de France sont engagées dans le programme pHARe**, un programme de lutte contre le harcèlement à l'école. L'année dernière, l'école a obtenu le label de niveau 1 pour son engagement dans cette lutte. Tous les élèves doivent bénéficier de 10h d'enseignement sur le harcèlement et les thématiques liées. La journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire tombe ce jeudi 7 novembre mais les classes travailleront sur ce thème à plusieurs moments de l'année. Le **numéro d'appel d'urgence** sera diffusé aux élèves les plus âgés, affiché dans l'école et diffusé aux familles. Il s'agit du **3018**.

## **11°) Présentation des comptes de la coopérative scolaire**

La coopérative scolaire de l'école est affiliée à l'Office Central de la Coopération à L'École (OCCE). Depuis la rentrée 2020, les comptes sont saisis directement sur internet, via l'application Retkoop.

**Les comptes de la coopérative scolaire ont été vérifiés cette année par M. Régnier et Mme Limousin**, représentants de parents d'élèves élus. Tout était en règle.

**Les comptes ont également été validés par l'OCCE**. Ils ont été clôturés au 31 août 2024 et la feuille de bilan est présentée aux parents.

Coopérative Scolaire de l'École Primaire C.N. Ledoux, à SAINT VIT (25 410), 3 rue du château d'eau  
(025-0010)

Compte : Crédit Mutuel 021 217 401 - (mutualisé)

Mandataire : Karinne LE GORREC. Monnaie affichée : Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cahier de comptabilité est clos.

### Compte de fonctionnement général du 1.09.2023 au 31.08.2024

<u>CHARGES</u>				<u>PRODUITS</u>		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	2 484,57		7070 0008	Ventes d'objets	5 252,50
6168 1008	Assurances	34,50		7080 0008	Activités éducatives	0,00
6181 0008	Activités éducatives	2 354,89		7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	3 631,30
6270 0008	Frais bancaires	9,00		7551 0008	Contributions participatives	0,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 25	289,80		7551 1008	Subventions d'associations	1 330,00
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	51,25		7562 0008	Participations des familles	1 445,00
6800 0008	Biens durables	746,35		7700 0008	Recettes exceptionnelles	0,00
<b>Total des charges (A) :</b>		<b>5 970,36</b>		<b>Total des produits (B) :</b>		<b>11 658,80</b>
<b>Résultat de l'année 2023 - 2024 (B-A) (+/-) : 5 688,44</b>						

### Bilan simplifié au 31 Août 2024

<u>ACTIF</u>		Soldes des comptes au 31/08/2024	<u>PASSIF</u>			
512	Crédit Mutuel (1)	6 400,81	110	Report à nouveau au 1.09.2023 :	750,37	
514	Autre banque	0,00	Égal à l'actif - passif au 31.08.2023			
530	Caisse en espèces (2)	38,00	Résultat de l'année 2024 :			5 688,44
	478.1 Erreur débitrice :	0,00	478.2 Erreur créditrice :			0,00
<b>Total de l'actif :</b>		<b>6 438,81</b>	<b>Total du passif :</b>			<b>6 438,81</b>

La différence entre l'actif et le passif est : 0,00

Le bilan simplifié est équilibré.

#### (1) Compte bancaire 512 Crédit Mutuel :

Le Mandataire de la coopérative ou du foyer doit fournir la copie d'un relevé de compte bancaire, où figure le solde indiqué en 512, et doit compléter le tableau (rapprochement bancaire) ci-dessous :

Solde indiqué sur le relevé bancaire fourni : 6 903,52

n° chèques	chèques ou versements	Dates	Montants
8846264	cadeaux de fin d'année	23-02-2024	-40,50
0602607	Planétarium de Dijon	07-06-2024	-10,00
0602609	matériel pédagogique	10-07-2024	-47,21
0602613	sortie ferme pédagogique	11-07-2024	-405,00

Solde indiqué dans le bilan (case 512) : 6 400,81  
Le rapprochement bancaire est bon.

#### (2) Arrêté de caisse au 31 août 2024 :

La caisse n'étant pas un compte bancaire, les sommes indiquées doivent être vérifiées par deux personnes non-mandataires :

	Montant	Nombre	Somme
Billets :	200,00 €	0	0,00
	100,00 €	0	0,00
	50,00 €	0	0,00
	20,00 €	0	0,00
	10,00 €	1	10,00
	5,00 €	1	5,00
Pièces :	2,00 €	5	10,00
	1,00 €	9	9,00
	0,50 €	8	4,00
	0,20 €	0	0,00
	0,10 €	0	0,00
	0,05 €	0	0,00
	0,02 €	0	0,00
	0,01 €	0	0,00

Solde indiqué dans le bilan (case 530) : 38,00

L'arrêté de caisse est bon.

Cette année, les dépenses couvertes par la coopérative scolaire sont faibles ce qui a permis un résultat élevé de plus de 5600 euros. Mme Le Gorrec, qui est trésorière de la coopérative scolaire, indique quelles sont les principales sorties d'argent et leur montant :

- x l'achat de matériel de bricolage ou pour les sciences : environ 200 €
- X les sorties éducatives : un peu plus de 900 € pour les classes d'élémentaire et 400 € pour les classes de maternelle
- X les transports payants (non assurées par le bus municipal et son chauffeur) : environ 400 €

Elle précise ensuite les entrées d'argent dont peut bénéficier la coopérative scolaire, en plus des subventions accordées par la Mairie et de la participation des familles :

- x les bénéfices réalisés grâce à la vente des photos de classe : 827 €
- x les bénéfices réalisés grâce aux ventes lors du marché de Noël : 372 €
- x la vente de gâteaux : 1600 €

Elle fait remarquer que l'association des Petits Ouistitis a intégralement pris en charge les sorties scolaires de 2023-2024, et a accordé une subvention de 100 € pour l'achat du matériel nécessaire au marché de Noël. C'est l'une des raisons pour lesquelles le résultat de l'année est très élevé.

Elle explique ensuite comment est utilisé l'argent de la coopérative pour l'année scolaire 2023-2024, avec une comparaison de cet usage avec 2022-2023 :

- Abonnements de classe : 233,6 € soit 3,8 % (297 € - 3,1%) → dépenses stables
- Transports : 0 € donc 0 % (2438 € - 25 %) En réalité, prise en charge par les Petits Ouistitis : 432 € (7%) → diminution des dépenses car moins de sorties avec déplacement payant. C'est la Mairie qui finance les déplacements grâce au bus et au chauffeur municipaux.
- Achat de livres et matériel pédagogique : 746 € soit 12,2 % (278 € - 3 %) → augmentation des dépenses
- spectacles, musées : 0 € donc 0 % (1152 € - 12 %) En réalité, prise en charge par les Petits Ouistitis : 884 € (14%) → diminution des dépenses car moins de sorties.
- achat de matériel de bricolage : 202 € soit 3,3 % (98 € - 1 %) → augmentation des dépenses mais montant qui reste faible
- Papeterie : 312 € soit 5,1 % (2772 € - 29 %) - Dépense pour l'achat de papier ramette pas encore comptabilisé donc dépense réelle 660 € => 15,9 % → diminution des dépenses

Cette rentrée, 60 élèves ont participé à la coopérative scolaire, pour un total de 1005 €. De nombreuses familles ont donné plus d'argent que le montant indicatif de 15 euros proposé : le montant moyen s'élève à 16,75 €. L'année précédente, 88 élèves étaient représentés par une cotisation à la coopérative scolaire, pour un montant total de 1430 €. Les familles ont donc moins cotisé cette année mais elles participent beaucoup aux ventes de gâteaux, ce qui compense largement la différence.

### **11°) Quelques mots de l'association de parents d'élèves « Les Petits Ouistitis »**

Mme Carisey prend la parole et indique que l'association a prévu plusieurs actions cette année pour récolter de l'argent pour les projets de l'école :

- ◆ une vente de chocolats est en cours
- ◆ les commandes seront livrées le soir du marché de Noël qui se tiendra le vendredi 6 décembre
- ◆ une vente de fromages aura lieu début 2025
- ◆ la réalisation d'un livret de recettes sera reconduite au printemps

L'association offre un spectacle de magie aux élèves à la salle des fêtes de Saint-Vit le vendredi 20 décembre.

Elle participe également à la fête du réemploi et de la réparation à Saint-vit le dimanche 17 novembre en tenant la buvette « Zéro déchets » : utilisation de bouteilles consignées et d'écocups.

### **12°) Questions diverses**

Les prochains conseil d'école auront lieu les **mardi 25 mars** et **jeudi 5 juin**.

Fin de séance à 20h15

Compte rendu rédigé par Mme Le Gorrec